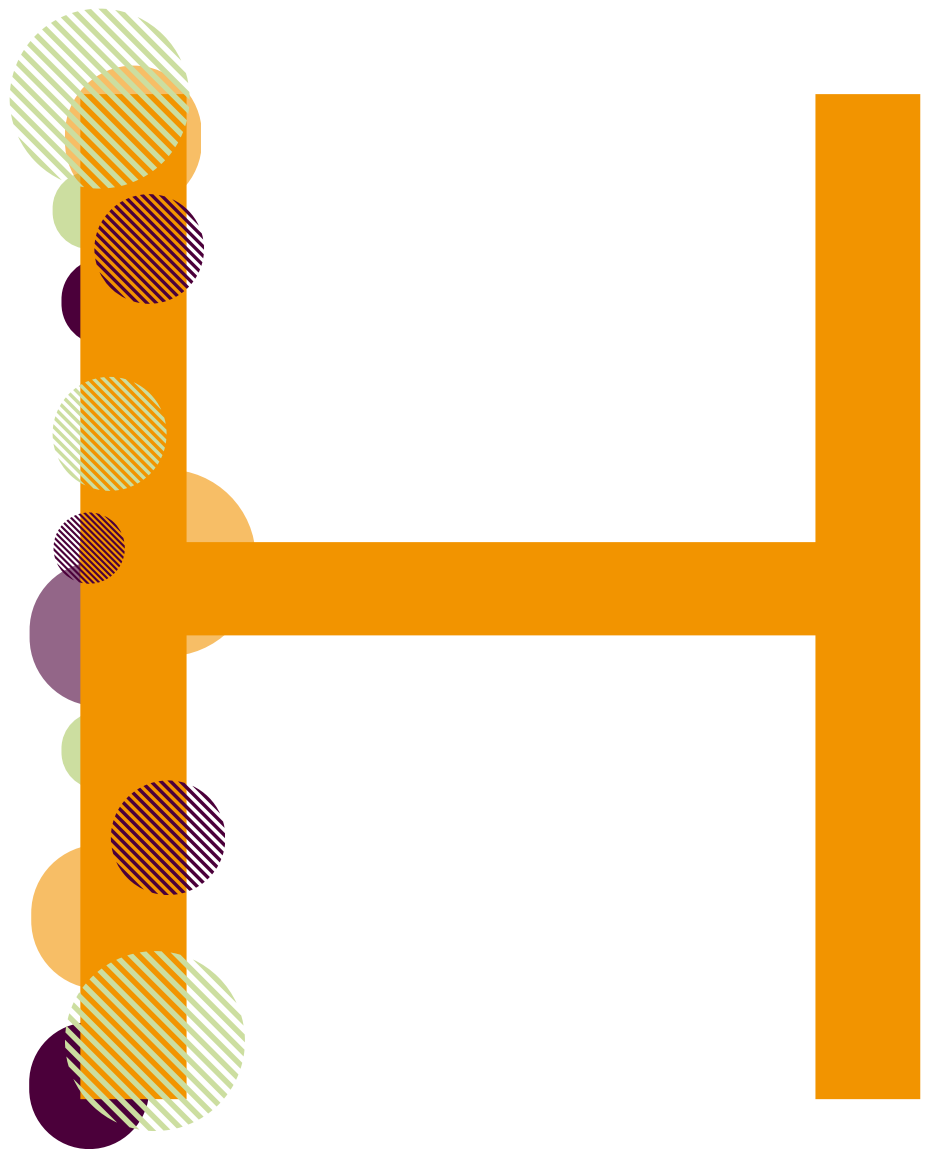


Janvier 2026

Coordination nationale des Conseils de développement

Le réseau des instances participatives et contributives intercommunales



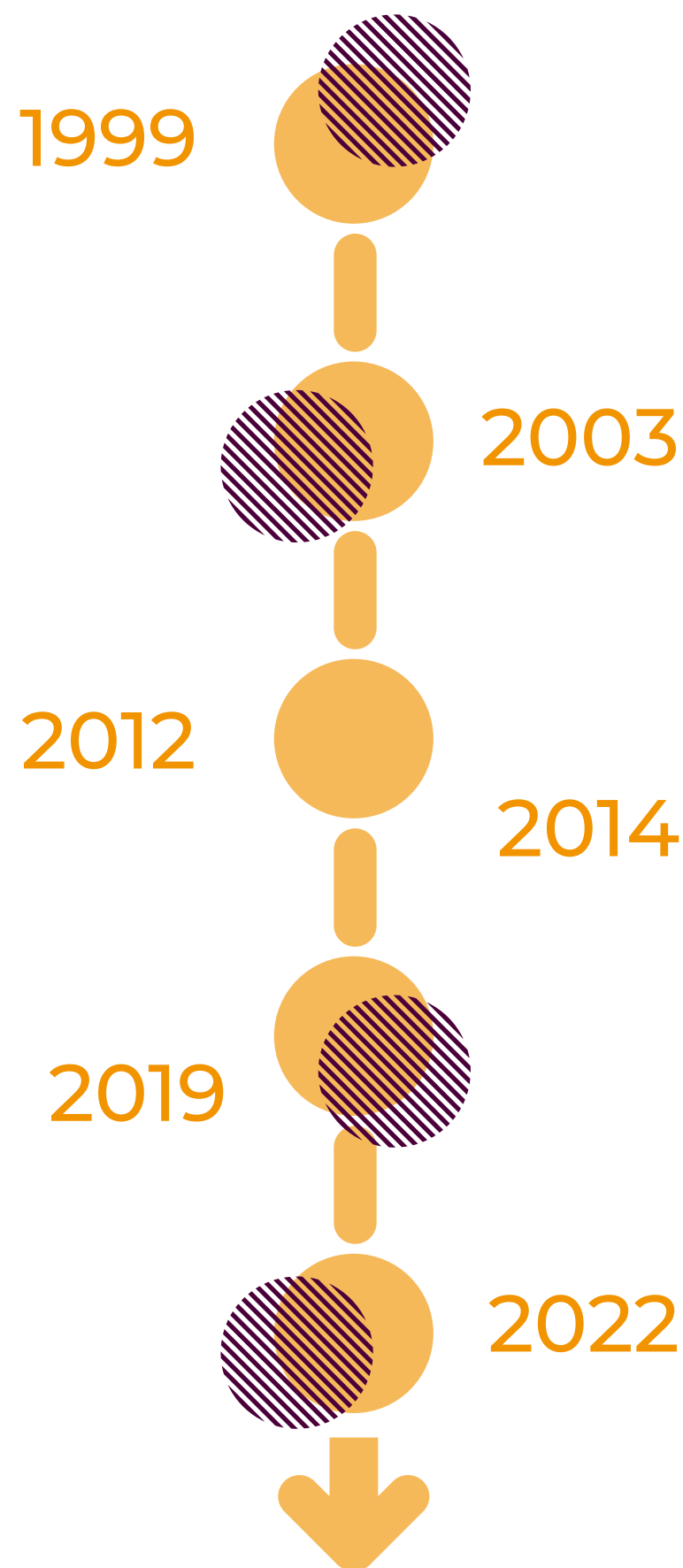


ISTORIQUE

La Loi Voynet donne un cadre juridique aux conseils de développement, en s'inspirant des expériences du Pays Basque ou de l'agglomération de Rennes. La loi donne une grande liberté dans la configuration du conseil de développement.

La CNCD devient une association loi 1901 (l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement) ouverte à tous les conseils de développement, quelque soit leur territoire de référence

Après avoir célébré les 20 ans de la loi Voynet, la CNCD se mobilise avec succès pour le maintien du cadre juridique des conseils de développement (loi Engagement et Proximité).



Plusieurs président·es de conseils de développement se réunissent et fondent une coordination nationale (CNCD) pour partager leurs expériences et faire entendre leur voix au niveau national.

La CNCD œuvre pour l'inscription des conseils de développement, dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1), dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe.

En novembre 2022, la CNCD organise une journée nationale au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique Social et Environnemental, à l'occasion des 10 ans de l'association.



RÉSENTATION

Présentation

QUI SOMMES-NOUS ?

Un espace d'échanges de pratiques, de débat et de réflexion pour les conseils de développement et leur équipe d'appui.

Nous œuvrons depuis notre création pour le développement d'une **citoyenneté active** et agissons pour faire **progresser la démocratie participative** dans tous les territoires.

Depuis 20 ans, nous mettons en réseau les conseils de développement pour **mutualiser les réflexions**, dans un environnement mêlant **réformes territoriales**, besoin d'une **démocratie locale renouvelée**, et appel à la **participation citoyenne**.

131 conseils de développement ont adhéré à notre association, et contribuent au dynamisme du réseau.



©Christian Rivière, Toulouse, 2025

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Lieu de débats et de propositions citoyennes créé à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, un conseil de développement est un collectif de citoyens et d'acteurs qui s'engagent bénévolement au service de leur territoire.

Gouvernance

LES COPRÉSIDENTS



Christine AZANKPO
Vice-présidente du Conseil de
développement de la
métropole du Grand Paris



Bruno ARBOUET
Président du Conseil de
développement de Sète
Agglopolé Méditerranée



Dominique CHUFFART
Réfèrent du Conseil de
développement de la
Métropole de Rennes

UN BUREAU ET UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNCD articule ses réflexions et ses décisions autour d'un **bureau** et d'un **conseil d'administration** divisé en trois collèges (métropoles, agglomérations et territoires ruraux) élus par ses membres.

Les deux instances sont renouvelées chaque année partiellement.

LES MEMBRES DU BUREAU



Armelle AUBRIET
Trésorière
Coprésidente du Conseil
de développement de
Saint-Quentin-en-
Yvelines



Jean-François CARRASCO
Trésorier adjoint
Vice-président du Conseil
de développement de
Sophia-Antipolis



Béatrice AUXENT
Membre du Bureau
Présidente du Conseil
de développement de
la Métropole
Européenne de Lille



Marlène BOURDIN
Membre du Bureau
Coprésidente du Conseil
de développement du
Grand Poitiers



Dominique DUC
Membre du Bureau
Président du Conseil de
développement du Pays
de Remiremont et de
ses vallées



**Clémentine-Claire
GOUMONT**
Membre du Bureau
Réfèrent du Conseil
de développement
durable du Grand
Nancy



**Émilie HUBERT
SCHEFFER**
Membre du bureau
Réfèrent du Conseil de
développement de
l'Eurométropole de Metz



Jean-Pierre ROZELOT
Membre du bureau
Président du Conseil de
développement de
l'Agglomération du
Pays de Grasse

Gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES MÉTROPOLLES



Béatrice AUXENT
Présidente du Conseil de développement
de la Métropole Européenne de Lille



Christine AZANKPO
Vice-présidente du Conseil de développement
de la Métropole du Grand Paris



Dominique CHUFFART
Réfèrent du Conseil de développement de la
métropole de Rennes



Alain FAURE
Co-délégué du Conseil de développement
de Grenoble Alpes métropole



Émilie HUBERT SCHEFFERT
Vice-présidente du Conseil de développement
de l'Eurométropole de Metz



Guy JOURDEN
Président du Conseil de développement
de la Métropole et du Pays de Brest



Clémentine-Claire GOUMONT
Réfèrent du Conseil de développement
durable du Grand Nancy



Jimmy RAPP
Vice-président du Conseil de
développement d'Aix-Marseille-Provence



Brigitte TANDONNET
Présidente du Conseil de développement
de Bordeaux Métropole

Gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES AGGLOMÉRATIONS



Bruno ARBOUET
Président du Conseil de développement
de Sète Agglopôle Méditerranée



Armelle AUBRIET
Coprésidente du Conseil de développement
de Saint-Quentin-en-Yvelines



Marlène BOURDIN
Coprésidente du Conseil de
développement de Grand Poitiers



Marie-Thérèse FOURNIER
Référente du Conseil de développement
des Sorgues du Comtat



Tania MARCELLUS JEAN ALEXIS
Présidente du Conseil de développement de
l'agglomération Centre Martinique



David MARKEZIC
Président du Conseil de développement du
Pays Montbéliard Agglomération



Philippe MONJARRET
Coprésident du Conseil de développement de
GrandAngoulême



Jean-Pierre ROZELOT
Président du Conseil de développement de
l'Agglomération du Pays de Grasse



Bernard TOMASINI
Président du Conseil de développement de
Sophia-Antipolis



Marie-Christine MAITRE
Référente du Conseil de développement
d'Arche Agglo

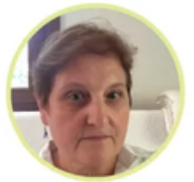
Gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES TERRITOIRE RURAUX



Dominique ALLAUME BOBE
Présidente du Conseil de développement
de Bugeois Vallée



Carole BERNARD SCHOTT
Présidente du Conseil de développement
du Pays Perche Sarthois



Corinne CAP
Présidente du Conseil de développement
de l'Aunis



Dominique DUC
Président du Conseil de développement
du Pays de Remiremont et de ses vallées



Yves ORTEGA
Coprésident du Conseil de développement
du Pays des Nestes



Gilles PRESTAT
Président du Conseil de développement
Othe Armance



Pierre SAVIGNAT
Co-président du Conseil de développement
Entre Bièvre et Rhône

L'équipe technique



Alexandra VIDAL

Déléguée Générale

alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr
07 83 98 56 01



Pauline SOUBIEUX

Cheffe de projets

pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr
07 52 05 36 52



Montsé PACHECO

Responsable administrative

(à temps partiel)

montse.pacheco@conseils-de-developpement.fr
07 49 54 04 54

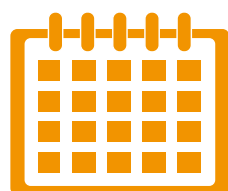


NOS MISSIONS ET ACTIONS



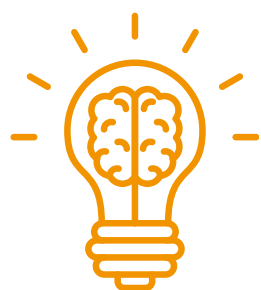
Nos actions

ÉVÉNEMENTS



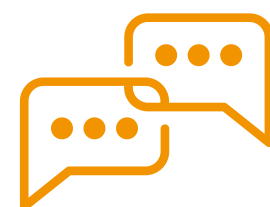
Organisation de **Rencontres et Journées nationales**.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN



Création et animation d'un **Observatoire territorial et citoyen**, avec un volet spécifique aux conseils de développement et un **centre de ressources** qui rassemble plus de 1000 documents.

VISIOCONFÉRENCES



Animation de **webinaires, ateliers collaboratifs et groupes de travail** pour les membres bénévoles et les équipes techniques.

FORMATIONS



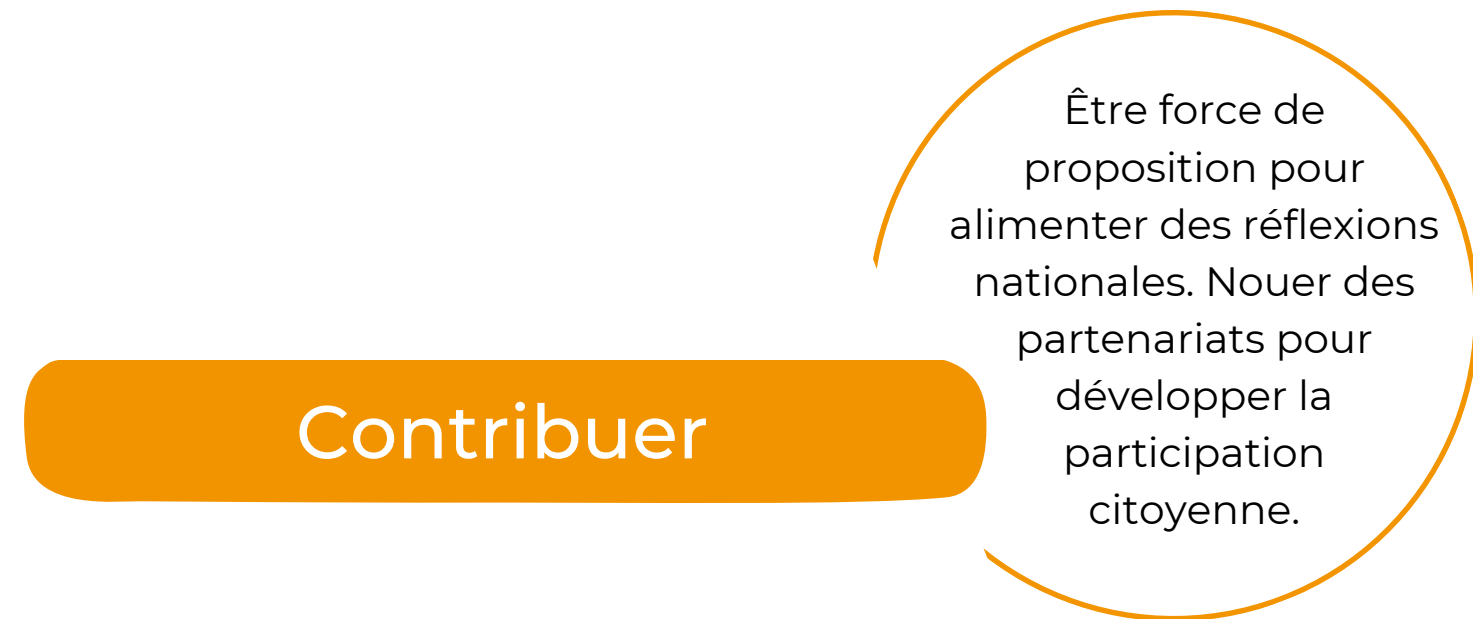
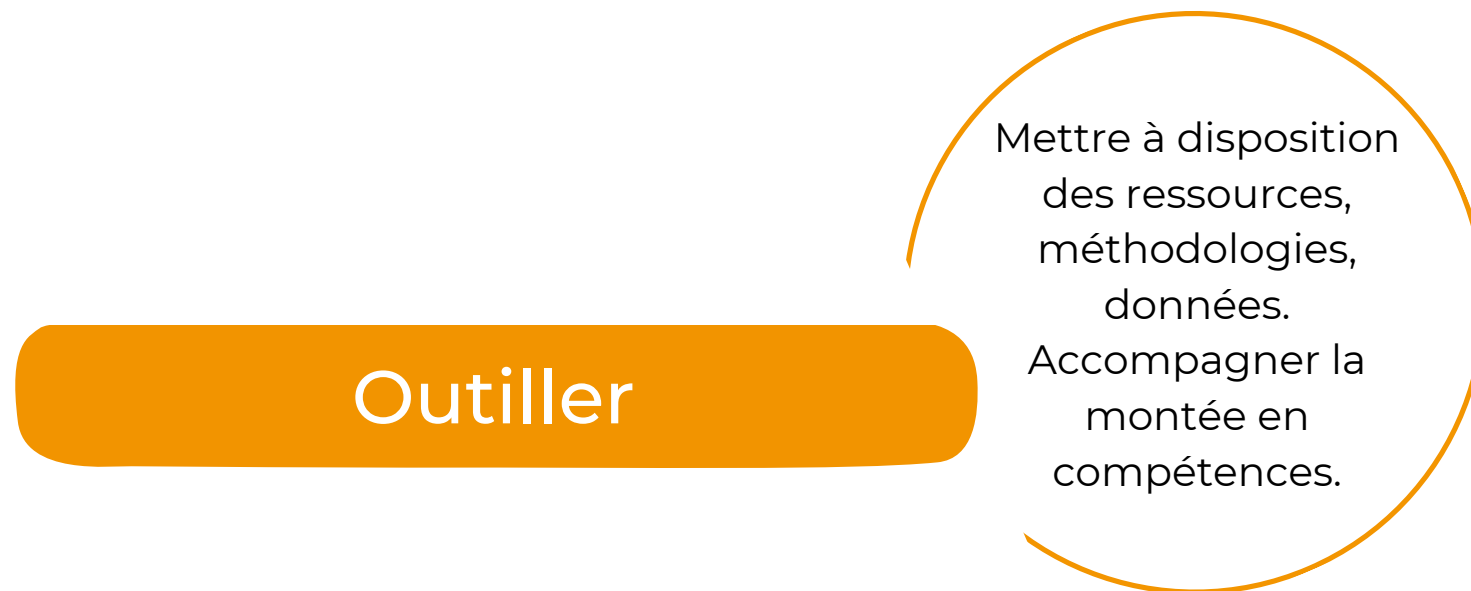
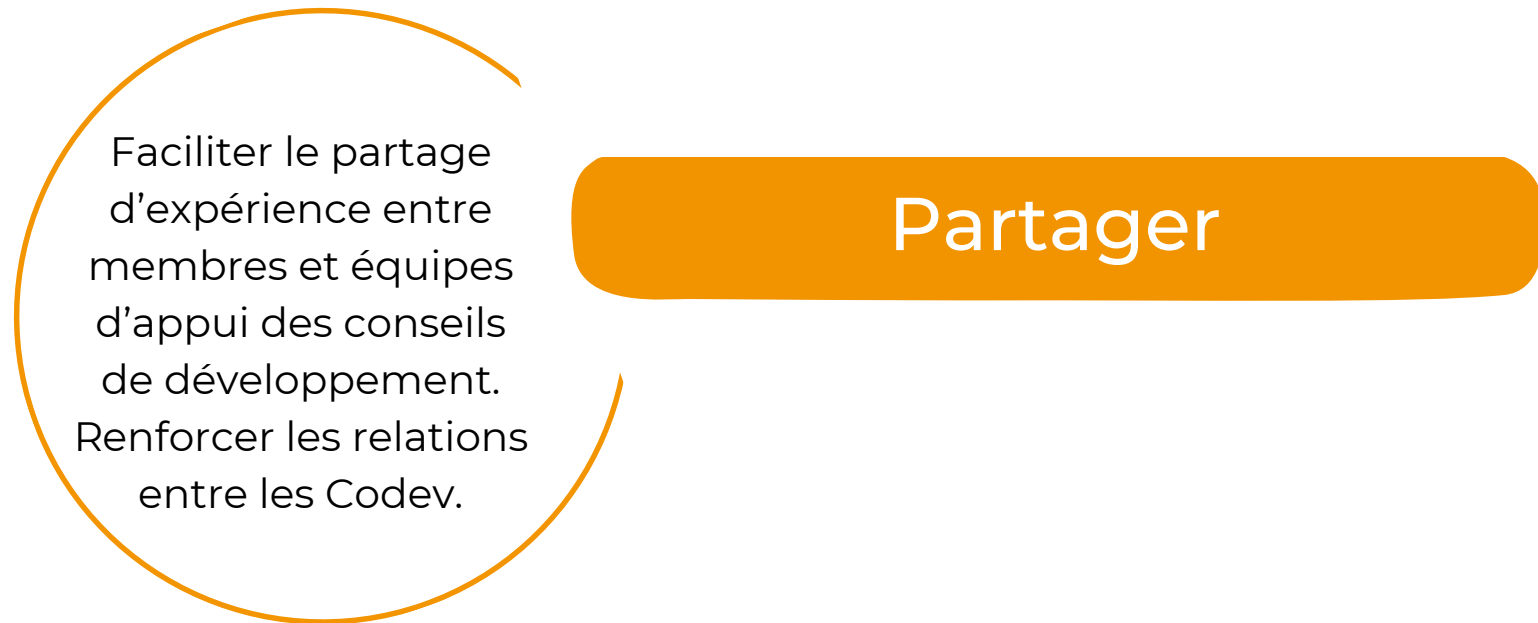
Organisation de **formations** pour les membres des conseils de développement.

COMMUNICATION



Diffusion d'informations : site internet, lettres d'informations, publication d'un guide pratique.

Nos missions

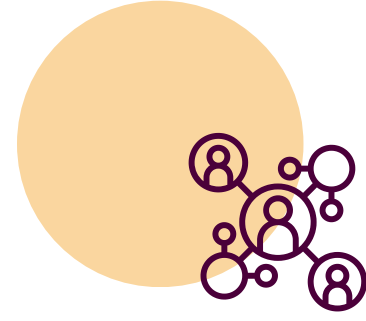


Pourquoi nous rejoindre ?



Bénéficier d'un accompagnement

Trouver des réponses aux questions pratiques, juridiques ou organisationnelles qui se posent au sein du Conseil de développement.



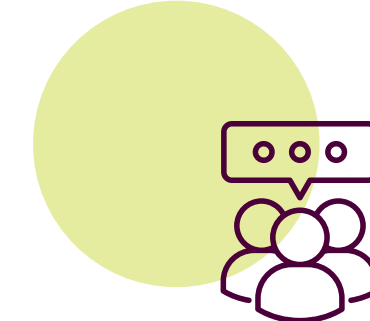
Faire réseau

Appartenir à un groupe de personnes qui partagent un intérêt commun, dans un esprit de convivialité, de coopération et de bienveillance.



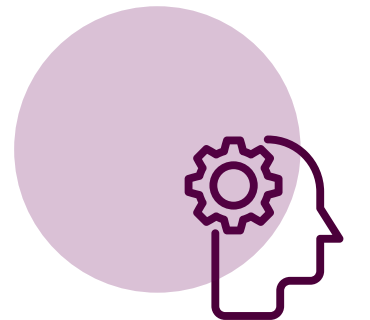
Contribuer aux réflexions nationales

Prendre part à des groupes de travail pour alimenter les réflexions sur des thèmes d'intérêt communs.



Echanger avec ses homologues et partager des expériences

Participer à des événements nationaux : journées de réflexion, rencontres nationales, journées événementielles et des réunions à distance (webinaires, réunions d'échanges de pratiques,...)



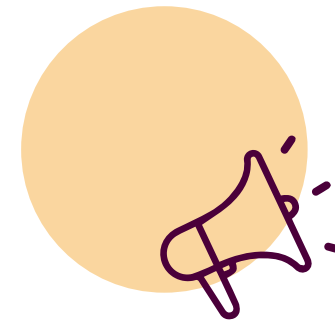
S'informer et approfondir ses connaissances

Suivre l'actualité de la démocratie participative et des Conseils de développement. Etre informé des évolutions législatives.



Donner de la visibilité au Conseil de développement

Faire connaître les travaux du Conseil de développement (mise en ligne sur le site internet, centre de ressources, et dans la lettre, d'information de la CNCD).



Contribuer à promouvoir la place des codev

Partager une vision partagée dans l'écosystème de la participation citoyenne.

Témoignages de nos membres



© CNCD, 2023

*Un bon réseau
d'échanges
pour les techniciens.*

*Une tête pensante
pour informer des
électrons libres.*

*Le hub où se
croisent les conseils de
développement.*

*Une équipe
sympathique !*

*Une instance de
mutualisation des bonnes
pratiques, d'animation et de
montée en compétences
des membres citoyens*



MODALITÉS D'ADHÉSION

REJOIGNEZ-NOUS !

Formellement, la présidence ou un·e délégué·e mandaté·e par le conseil de développement, adhère à l'association. Les candidatures sont examinées en bureau et conditionnées à l'acceptation du règlement intérieur de l'association.

L'adhésion est annuelle, reconductible tacitement. Elle est constituée de deux éléments indissociables :

- une cotisation personnelle annuelle des président·es ou référent·es de conseil de développement d'un montant de 10 €.
- une contribution financière annuelle du conseil de développement ou de sa collectivité/structure de rattachement dont le barème est le suivant :

CAS 1

Conseils de développement de :

- Métropoles
- Communautés urbaines
- Communautés d'agglomération

Un centime d'euro (0,01 €) par habitant

CAS 2

Conseils de développement de :

- Pays, PÉTR
- Communautés de communes
- PNR

Un demi-centime d'euro (0,005 €) par habitant



[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)



[Téléchargez nos documents de référence](#)

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Pour les nouveaux membres rejoignant l'association en cours d'année :

- La cotisation annuelle de 10 € reste due dans son intégralité, quelle que soit la date d'adhésion.
- La contribution annuelle sera calculée au prorata du nombre de mois restants dans l'année, tout mois commencé étant considéré comme entier.
- Dès leur entrée, les nouveaux membres s'engagent à régler la cotisation et la contribution, selon le barème précisé en annexe du présent règlement intérieur.

CAS PARTICULIERS

La **limite maximale de contribution** des conseils de développement ou des collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale de rattachement **est fixée à 25 000 euros**.

Pour les conseils de développement relevant de plusieurs collectivités ou EPCI, lorsque le territoire se compose **d'une zone relevant du cas 1 et d'une autre zone relevant du cas 2**, le montant total de la contribution est établi en additionnant la contribution de la première zone calculée sur la base du cas 1, et la contribution de la seconde zone calculée sur la base du cas 2.

Si le montant de l'adhésion constitue un frein pour nous rejoindre, contactez-nous. Nous proposons une formule solidaire, adaptée à votre situation, après étude de votre demande.

Nos membres

En Bretagne

Lannion-Trégor Communauté
Métropole et Pays de Brest
Métropole de Rennes
Pays de Pontivy
Pays d'Auray
Pays du Centre Ouest Bretagne
Pays de Morlaix
Vitré Communauté
Cornouaille

En Centre-Val de Loire

Pays Castelroussin
Bourges plus
PETR Centre – Cher
Tours Métropole Val de Loire

En Occitanie

Toulouse Métropole
Sicoval
Sète Agglopôle Méditerranée
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
Cagire Garonne Salat
Gaillac Graulhet agglomération
Carcassonne Agglomération
Gard Rhodanien Agglomération
Pays Cœur d'Hérault
Grand Pic Saint-Loup
PETR du Pays des Nestes
Alès agglomération
Communauté de communes du Pays Viganais

En Normandie

Communauté d'agglomération du Cotentin
Normandie Cabourg Pays d'Auge
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo
Rouen Métropole

En Nouvelle-Aquitaine

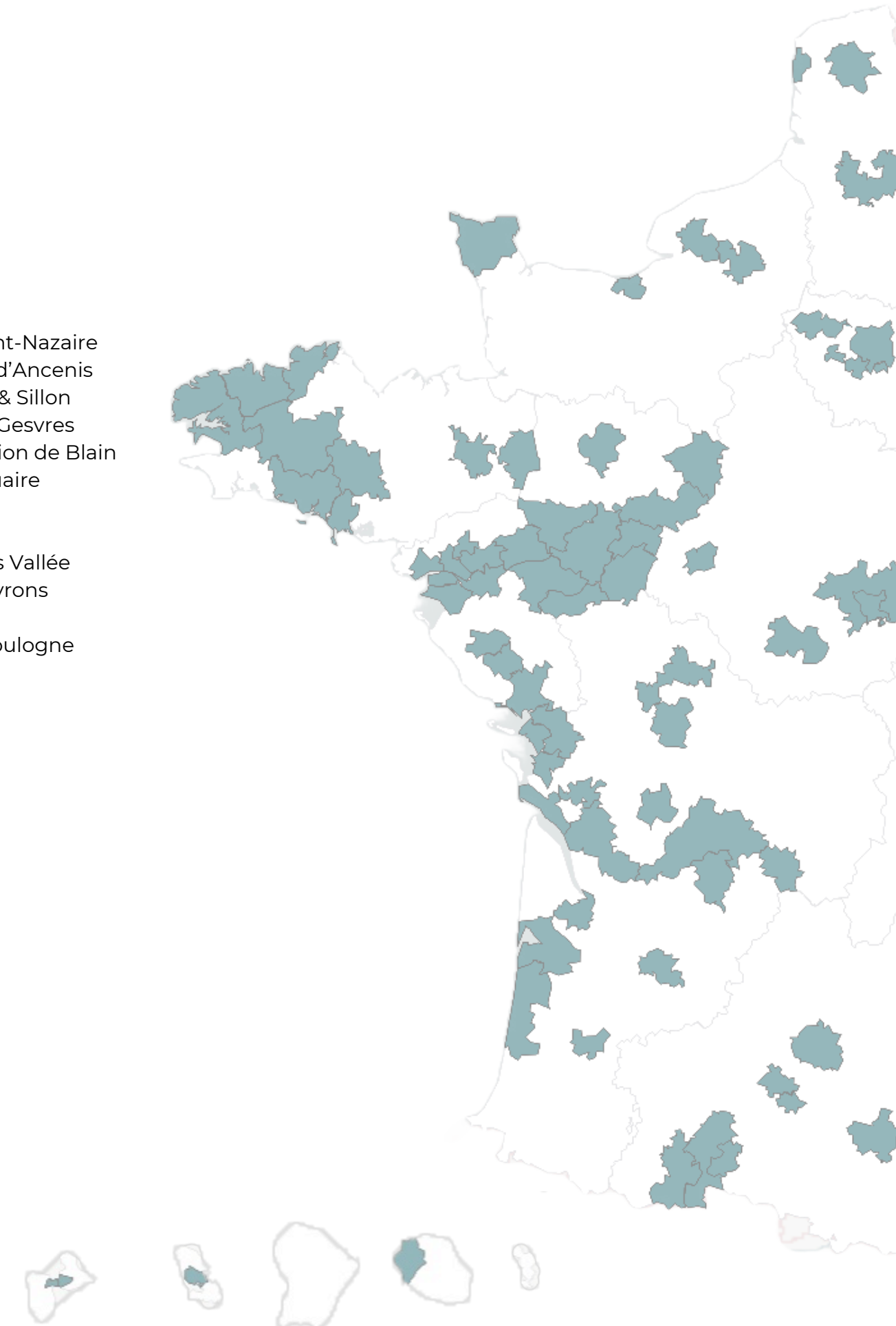
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême
Communauté d'agglomération de La Rochelle
Communauté d'agglomération Rochefort-Océan
Communauté d'agglomération de Saintes
Aunis
Bordeaux Métropole
Grand Poitiers Communauté urbaine
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
Pays Barval
Mont-de-Marsan Agglomération
Royan Atlantique
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Grand Périgueux
Pays Landes Nature Côte d'Argent
Val de Garonne
Périgord Vert
Pays Basque

En Outre-mer

Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest
(La Réunion)
Cap Excellence (Guadeloupe)

En Pays de la Loire

Nantes Métropole
Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire
Communauté de communes du Pays d'Ancenis
Communauté de communes Estuaire & Sillon
Communauté de communes Erdre et Gesvres
Communauté de Commune de la Région de Blain
Communauté de Communes Sud Estuaire
Pôle métropolitain Loire Angers
Saumur Val de Loire
Communauté de communes Baugeois Vallée
Communauté de Communes des Coëvrons
Pays du Perche Sarthois
Communauté de Communes Vie et Boulogne
Mauges Communauté
La Roche-sur-Yon agglomération
Anjou Bleu
Pornic agglo Pays de Retz
Cholet Agglomération
Sud Vendée Littoral
Pays Vallée du Loir



Nos membres

En Bourgogne-Franche-Comté

Grand Besançon
Pays de Montbéliard agglomération
PETR du Doubs Central
Dijon Métropole
Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Communauté d'agglomération du Grand Sénonais

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis
Métropole Aix-Marseille-Provence
PETR du Pays d'Arles
Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur
agglomération
Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Communauté d'agglomération de la Dracénie
Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Dans les Hauts-de-France

Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne
Métropole Européenne de Lille
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
Communauté de communes Pévèle Carambault
Communauté d'agglomération Hénin-Carvin
Pays de Saint-Omer
PETR du Soissonnais et du Valois
Pôle métropolitain du Grand Amiénois
Communauté d'agglomération du Boulonnais

En Île-de-France

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise
Métropole du Grand Paris
Val d'Yerres Val de Seine
Communauté d'agglomération Paris-Saclay

En Auvergne Rhône-Alpes

Communauté d'agglomération du Bassin de
Bourg-en-Bresse
Grenoble-Alpes-Métropole
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Communauté de communes du Grésivaudan
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
Les Vals du Dauphiné Communauté de Communes
Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère
Communauté d'agglomération du Grand Chambéry
Grand Anney
Annemasse Agglo
Communauté de communes de Bugey Sud
Grand Clermont
Communauté de communes de la Dombes
Arche agglomération
Vienne Condrieu Agglomération
Grand Lac communauté d'agglomération
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Communauté de communes du Genevois
Communauté de communes du bassin d'Aubenas

Dans le Grand Est

Troyes Champagne Métropole
Métropole du Grand Nancy
Eurométropole de Metz
Eurométropole de Strasbourg
Pays de Sarrebourg
Pays d'Epinal Cœur des Vosges
Pays de Langres
Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle
Grand Reims
PETR d'Othe Armance
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées
Communauté de communes du canton d'Erstein
Pays de Châlons-en-Champagne
Pays de la Déodatie

Nos partenaires





COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Adresse

16-18 rue d'Arras, Bâtiment D2
92 000 Nanterre

Contact

coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr

Site internet

conseils-de-developpement.fr



@CoordNatCD

